

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

TRANSFERT DE SIEGE MEME RESSORT DE GREFFE

Formulaire : 1 Formulaire "P2" à télécharger sur « www.service-public.fr »

Si adresse dans les locaux d'habitation du chef d'entreprise

- **si propriétaire :**
 - ✓ copie taxe foncière
 - ✓ ou copie titre de propriété, acte de vente

- **si locataire :**
 - ✓ copie du bail d'habitation
 - ✓ ou copie de la dernière quittance de loyer, facture d'électricité, d'eau, de gaz ou de téléphone
 - ✓ ou copie de la taxe d'habitation
 - ✓ ou copie de l'autorisation du propriétaire + taxe foncière du propriétaire

- **si domicilié chez un parent ou un ami :**
 - ✓ certificat d'hébergement de l'hébergeur + copie bail d'habitation

Si adresse dans un local commercial

- copie du bail commercial
- ou copie du contrat de sous-location avec copie du bail principal mentionnant l'autorisation du propriétaire
- ou attestation de mise à disposition des locaux par le propriétaire + justificatif de propriété (copie taxe foncière ou titre de propriété)

Si domiciliation dans une société de domiciliation (agrée par la Préfecture)

- copie du contrat de domiciliation (minimum 3 mois)
- ou attestation de la société de domiciliation mentionnant obligatoirement le nom ou la dénomination, l'adresse et le numéro d'identification sur un registre public de l'entreprise domiciliaire

Frais de modification au registre du commerce et des sociétés si vous y êtes inscrit :

- 102.16 € par chèque
 - ✓ à l'ordre du Trésor Public pour le RCS de Strasbourg
 - ✓ ou Tribunal d'Instance pour RCS Saverne et Colmar

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.79.79.
Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60
Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16

Si vous êtes inscrit auprès du registre du commerce et des sociétés, veuillez nous transmettre 2 exemplaires du justificatif de domiciliation

**SI ACTIVITE REGLEMENTEE DE COMMERÇANT-ARTISAN
NON SEDENTAIRE**

Consulter le document intitulé « Demande d'inscription » pour une activité de commerçant-artisan non sédentaire.

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30 € à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55 €

Modification : 40 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Les coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.79.79.
Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60
Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16